



Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

Déposé le : 2019-02-07
N° CAPERN- 001
Secrétaire : Meunier

Chicago, le 9 octobre 2018

Madame Stéphanie Pinault-Reid, Secrétaire de la commission
Commission de l'alimentation, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
1035, rue des Parlementaires, 3e étage, Bureau 3.15
Québec, QC G1A 1A3

Madame Pinault-Reid,

En tant que principales dirigeantes de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, nous avons le plaisir de vous faire parvenir les résolutions adoptées à notre récente assemblée annuelle.

Bien que la qualité des eaux et des écosystèmes du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent se soient améliorés à certains égards, leur équilibre demeure fragile et sujet à de nouvelles menaces. Les villes riveraines sont confrontées à des événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus violents, les carpes asiatiques qui ont dévasté les écosystèmes et les usages récréatifs du Mississippi sont maintenant aux portes des Grands Lacs et la pollution diffuse par les nutriments comme le phosphore étouffe nos plans d'eau en nourrissant des algues nuisibles. Dans le cadre de vos responsabilités, nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur la résolution 2, *Prendre action pour arrêter les carpes asiatiques et autres espèces aquatiques envahissantes*.

La protection et la restauration des ressources en eau du bassin, colonne vertébrale de la dynamique activité économique de la région et source d'alimentation en eau potable pour plus de 40 millions de personnes, exige une mobilisation constante des forces vives à tous les niveaux de responsabilité. Les maires et mairesses de l'Alliance des villes poursuivent leurs efforts en ce sens.

C'est parce que la coopération et le partenariat s'avèrent essentiels à notre réussite collective que nous partageons avec vous nos plus récentes prises de position. Ces résolutions couvrent un large éventail d'enjeux, dont certaines, sinon toutes, concernent directement votre champ de responsabilités. Merci d'en prendre connaissance.

Nous souhaitons poursuivre notre collaboration avec vous et votre organisation sur ces enjeux cruciaux. Pour toute question ou pour organiser une rencontre, n'hésitez pas à communiquer avec notre représentant au Québec, M. Scott McKay, ex-parlementaire et expert des politiques de l'eau, au 514-618-0297 ou scott.mckay@glslcities.org.

Meilleures salutations,

Sandra Cooper, Mairesse de Collingwood
Présidente, Alliance des villes des Grands Lacs et du
Saint-Laurent

Michelle Morin-Doyle, Maire suppléante de Québec
Vice-présidente, Alliance des villes des Grands Lacs et du
Saint-Laurent



SEC.COM.22NOU'18 13

GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Résolutions 2018

Résolution 1: Bâtir des villes et villages résilients

Résolution 2: Prendre action pour arrêter les carpes asiatiques et autres espèces aquatiques envahissantes

Résolution 3: Approche collaborative pour lutter contre la pollution par les éléments nutritifs

Résolution 4: Contamination par le mercure à North Arbour (*Soumis par : Ville de Thunder Bay*)

Résolution 5: Désignation de la rivière Niagara comme site RAMSAR (*Soumis par : Villes de Niagara Falls, NY et de Ste-Catharines, ON*)

Résolution 6: Appui à la Déclaration d'Edmonton – Changement pour le Climat (*Soumis par : Ville de Niagara Falls, NY*)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 1 – 2018M

BÂTIR DES VILLES ET VILLAGES RÉSILIENTS

ATTENDU QUE la tendance au réchauffement planétaire se poursuit, comme l'a démontré l'hiver dernier dans l'Arctique, où les températures ont augmenté de plus de 20 degrés Celsius au-dessus de la normale, et des réchauffements similaires (quoique moins élevés) se sont produits dans l'Arctique quatre des cinq hivers derniers; et

ATTENDU QUE les événements météorologiques extrêmes tels que les inondations, les tempêtes de pluie intense, les journées de chaleur intense et les sécheresses sont de plus en plus intenses et fréquents dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ; et

ATTENDU QUE les municipalités situées sur le long du cours inférieur du St. Laurent et du lac Ontario ont connu des inondations sans précédent au printemps 2017, causées par précipitations anormales et des apports d'eau supérieurs à la normale, et un certain nombre de municipalités autour du bassin ont déjà connu des inondations au cours des six premiers mois de 2018 ; et

ATTENDU QUE le coût financier des événements météorologiques extrêmes, y compris les dommages et la réparation des infrastructures publiques, la perte d'activités économiques et la perte de biens, peut grandement affecter les municipalités et les citoyens, dont des exemples récents comprennent un coût estimé à 15,83 millions de dollars en réductions de loyer et de droits de permis et en travaux de réparation et d'assainissement du littoral à Toronto après les graves inondations du printemps 2017 dans le parc de l'île de Toronto, et plus de 90 millions de dollars en dommages dans les comtés de Bay, Gladwin, Isabella et Midland au Michigan causées par les graves inondations de l'été 2017 ; et

ATTENDU QUE les événements météorologiques extrêmes posent un risque important pour la sécurité publique dans les municipalités des Grands Lacs et du Saint-Laurent et, de façon disproportionnée dans les collectivités et les quartiers défavorisés ; et

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est préoccupée du manque d'engagement de l'administration américaine à assumer le leadership nécessaire pour faire face à la menace des changements climatiques en abandonnant les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques et en réduisant, éliminant ou menaçant à plusieurs reprises de supprimer le soutien financier fédéral aux programmes et organismes qui travaillent pour faire face aux menaces des changements climatiques et aider à renforcer la résilience de nos communautés ; et



ATTENDU QUE les investissements dans l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures de gestion des eaux pluviales sont essentiels pour renforcer la résilience et aider à protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent, et que les besoins identifiés en eau potable, eaux usées et eaux pluviales dans la région binationale des Grands Lacs sont estimés à environ 13,6 \$ milliards par année pour des 20 prochaines années.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance reconnaisse la nécessité pour toutes les municipalités de s'engager dans la résilience et la planification à long terme des infrastructures afin de mieux se préparer à des événements météorologiques extrêmes, de s'adapter aux changements climatiques et de réaménager les infrastructures pour faire face à ces changements ; et

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, étant donné que ces phénomènes météorologiques extrêmes mobilisent les ressources et les finances locales, provinciales, étatiques et fédérales, l'Alliance des villes encourage tous les niveaux de gouvernement à faire de la résilience municipale et de la planification et de la mise en œuvre de l'infrastructure à long terme une priorité et à assurer un soutien financier à cette fin ; et

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance encourage les gouvernements fédéral, étatiques et provinciaux à envisager de nouvelles sources de financement pour la résilience et le soutien à la planification et à la mise en œuvre des infrastructures dans une perspective de long terme, comme le système de plafonnement et d'échange d'émissions de carbone de l'Ontario et du Québec, ainsi que de nouvelles approches de financement et de planification comme les partenariats public-privé, la promotion de la gestion intégrée de l'eau et l'utilisation accrue des infrastructures vertes ; et

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, bien que l'Alliance appuie la poursuite des investissements actuels de tous les niveaux de gouvernement dans nos infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, y compris les programmes de prêts à faible taux d'intérêt et de financement comme les US Drinking Water and Clean Water State Revolving Funds et le Water Infrastructure Finance and Innovation Act program aux États-Unis et le Fonds canadien pour l'eau potable et les eaux usées, l'Alliance des villes réclame des programmes de financement à long terme, dédiés et durables aux niveaux fédéral, provincial et étatique pour la résilience des municipalités et la planification et la mise en œuvre des infrastructures à long terme, ainsi que pour les infrastructures municipales d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ; et

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande à l'Administration américaine d'accorder la priorité à la résilience et à la planification et à la mise en œuvre à long terme des infrastructures dans tout futur programme d'infrastructures, afin que les infrastructures de nos collectivités soient réaménagées de manière à faire face aux impacts des changements climatiques ; et



ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance continuera à mettre en œuvre des moyens pour aider les municipalités membres de toutes tailles à bâtir des collectivités plus résilientes face aux changements climatiques grâce à l'échange de bonnes pratiques, à l'identification de partenariats stratégiques, d'outils, de ressources, d'experts et de soutien financier qui peuvent être utiles et à la promotion d'une approche collaborative à la résilience et à la planification et à la mise en œuvre à long terme des infrastructures par tous les niveaux de gouvernement.

Signé en ce 13^{ième} jour du mois de juin 2018

Paul Dyster
Chair, Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative
Mayor, City of Niagara Falls, NY



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 2 – 2018M

PRENDRE ACTION POUR ARRÊTER LES CARPES ASIATIQUES ET AUTRES ESPÈCES AQUATIQUES
ENVAHISSANTES

ATTENDU QUE la menace posée par les espèces aquatiques envahissantes (EAE), en particulier les carpes asiatiques, y compris la carpe argentée, la carpe à grosse tête et la carpe à graminées, pour la biodiversité du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, l'économie régionale de 5,8 billions de dollars et la pêche commerciale, récréative et traditionnelle autochtone de 7 milliards de dollars, continue de se profiler et de s'intensifier, une carpe argentée ayant été capturée au-delà de la barrière électrique, à neuf milles du lac Michigan en juin 2017; et

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a maintenu une orientation cohérente dans ses résolutions antérieures soulignant le danger des EAE, en particulier les carpes asiatiques, pour le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, et a demandé que des mesures soient prises d'urgence pour faire face à la menace ; et

ATTENDU QUE l'Alliance, en partenariat avec la Commission des Grands Lacs, a publié un rapport en 2012, intitulé Restoring the Natural Divide, démontrant la faisabilité de la séparation physique et le rétablissement de la division naturelle des eaux des bassins des Grands Lacs et du Mississippi, et que l'Alliance a toujours préconisé la séparation physique complète comme étant le moyen le plus efficace d'arrêter la propagation des carpes asiatiques ; et

ATTENDU QUE les mesures visant à bloquer les voies potentielles pour les EAE, spécialement les carpes asiatiques, et en particulier par l'intermédiaire du Chicago Area Waterway System (CAWS), ont été trop lentes et parfois embourbées dans la politique ; et

ATTENDU QUE le United States Army Corps of Engineers (USACE) a terminé l'étude interbassins des Grands Lacs et du Mississippi (GLMRIS) en janvier 2014, décrivant huit approches alternatives pour réduire le risque de migration des EAE entre les bassins, confirmant que la séparation physique est la plus efficace, et que l'USACE est sur le point de terminer une évaluation de l'écluse et barrage de Brandon Road à Joliet, Illinois, un point de contrôle unique idéal pour les EAE dans le CAWS ; et

ATTENDU QUE l'USACE a publié une étude sur l'écluse et barrage de Brandon Road en septembre 2017 qui identifie le plan provisoirement choisi (« Tentatively Selected Plan », ou TSP), un ensemble de mesures pour surveiller et contrôler la migration des EAE à Brandon Road, y compris des jets d'eau, une écluse de rinçage, des systèmes de bruit, des barrières électriques et un canal d'approche technique, comme la meilleure approche de prévention de la migration des EAE tout en minimisant les impacts, et prévoit que le coût sera d'environ 275 millions \$.



ATTENDU QUE la décision de l'agence, l'étude de faisabilité, l'examen du chef principal et un rapport du chef des ingénieurs sur l'évaluation de l'écluse et du barrage de Brandon Road doivent encore être complétés, ce qui devrait être faite d'ici août 2019 ; et

ATTENDU QUE, en vertu de la « Water Resources Development Act » de 1986, un partage des coûts fédéraux doit être établi pour un tel projet à Brandon Road, exigeant dans ce cas qu'un partenaire local non fédéral couvre environ 35 % du coût du projet.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance exhorte le USACE à compléter de toute urgence sa prise de décision, son analyse de faisabilité, l'examen du chef principal et le rapport de l'ingénieur en chef, au plus tard en février 2019.

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance souligne que les carpes asiatiques représentent une menace importante pour les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, et demande au Congrès américain d'autoriser et de financer rapidement la totalité des 275 millions de dollars nécessaires pour commencer la construction du TSP à l'écluse et barrage de Brandon Road; et

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la menace posée par les carpes asiatiques est d'importance nationale et qu'en tant que telle, le besoin d'un partenaire local conformément aux exigences de la WRDA devrait être supprimé et que les travaux devraient être entièrement financés par le gouvernement fédéral américain ; et

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance maintienne que les travaux à l'écluse et barrage de Brandon Road est une première étape nécessaire dans une approche en deux phases pour stopper la migration des EAE entre les bassins du Mississippi et des Grands Lacs ; et

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE bien que l'Alliance accueille les travaux de Brandon Road comme un progrès important dans les mesures de contrôle des EAE, la séparation physique complète du bassin du Mississippi et du bassin des Grands Lacs demeure une deuxième phase absolument nécessaire pour réduire efficacement le risque de migration des EAE dans les deux directions et empêcher les carpes asiatiques d'entrer dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Signé en ce 13ième jour du mois de juin 2018

Paul Dyster

Chair, Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative
Mayor, City of Niagara Falls, NY



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 3 – 2018M

APPROCHE COLLABORATIVE POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES ÉLÉMENTS
NUTRITIFS

ATTENDU QUE les proliférations d'algues nuisibles continuent de ravager le lac Érié et menacent plus de 10 millions de personnes qui dépendent du lac comme source d'approvisionnement en eau potable ; et

ATTENDU QUE, selon la National Oceanic and Atmospheric Administration, la prolifération d'algues du lac Érié au cours de l'été 2017 s'est classée au troisième rang des plus importantes jamais enregistrées, atteignant 1000 milles carrés de Toledo à la côte de l'Ontario ; et

ATTENDU QUE les proliférations d'algues nuisibles représentent une menace pour l'eau potable en raison du développement de toxines cyanobactériennes appelées microcystines, pour laquelle l'US EPA et Santé Canada ont élaboré des lignes directrices dans l'eau potable ; et

ATTENDU QUE ces proliférations causent également des dommages à l'écosystème du lac et aux pêcheries, perturbent le tourisme et les loisirs, endommagent les habitats riverains, endommagent les infrastructures d'eau, ferment les plages et, selon l'US EPA, le coût annuel en traitement supplémentaire de l'eau potable, perte d'utilisation récréative et diminution de la valeur des propriétés riveraines est de l'ordre de 64 millions de dollars ; et

ATTENDU QUE le Canada et les États-Unis se sont engagés à réduire le phosphore de 40 % par rapport aux niveaux de 2008 et, par l'entremise du Western Lake Erie Collaborative, l'Ohio, le Michigan et l'Ontario se sont engagés à réduire le phosphore de 40 % d'ici 2025, avec un objectif ambitieux de 20 % d'ici 2020 ; et

ATTENDU QUE, comme le prévoit l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le Canada (en partenariat avec l'Ontario) et les États-Unis ont publié au début de 2018 un plan d'action national décrivant comment les gouvernements prévoient atteindre les objectifs de 40 %, et que l'Ohio, le Michigan, l'Indiana et la Pennsylvanie ont également élaboré des stratégies ; et

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continue de travailler avec la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et d'autres partenaires à la Thames River Phosphorus Reduction Collaborative (PRC), un effort visant à réduire les pertes de phosphore des terres agricoles dans la rivière Thames et, finalement, dans le lac Érié ; et

ATTENDU QUE le caucus des maires du lac Saint-Pierre a été créé en 2017, dirigé par le maire de Sorel-Tracy, Serge Péloquin, et le maire de Trois-Rivières, Yves Lévesque, afin d'aborder la question des nutriments entrant dans le lac Saint-Pierre et de contribuer à stimuler l'action de tous les niveaux de gouvernement et des intervenants ; et



ATTENDU QUE le caucus des maires du lac Saint-Pierre appuie activement le plan d'action de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre pour la cohabitation agriculture-faune dans la zone littorale ;
et

ATTENDU QUE l'Alliance a travaillé aux États-Unis pour forger des partenariats et une collaboration dans le bassin hydrographique de la rivière Maumee sur la question des nutriments, et qu'elle s'efforce de réunir les parties prenantes pour mettre en œuvre des mesures sur le terrain sur l'enjeu des nutriments.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent félicite les gouvernements de l'Ontario, du Michigan et de l'Ohio pour leur engagement à atteindre une réduction de 40 % du phosphore dans le bassin ouest du lac Érié d'ici 2025 ;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, bien que les plans d'action nationaux et les plans d'action des États constituent un pas dans la bonne direction, l'Alliance demande aux gouvernements fédéral canadien et américain de s'engager à atteindre une réduction de 40 % du phosphore dans le bassin ouest du lac Érié d'ici 2025, de fournir un plan qui décrit clairement la combinaison des mesures qui permettront d'atteindre cette réduction et de fournir le financement, la transparence et le soutien technique suffisants pour atteindre cet objectif;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance continuera d'appuyer les travaux du caucus des maires du Lac Saint-Pierre et de la table de concertation régionale et demande que les gouvernements financent adéquatement la restauration des habitats prioritaires, y compris les habitats fauniques, et la mise en œuvre de pratiques agricoles durables;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance continuera de travailler avec des partenaires, y compris les municipalités, les Premières nations, les agriculteurs, les groupes environnementaux, les groupes de conservation, les entreprises et l'industrie, les fondations et le public à une action concertée et coordonnée pour réduire les nutriments entrant dans les cours d'eau du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la priorité étant accordée au bassin ouest du lac Érié, en cherchant des idées et de l'inspiration dans d'autres régions, y compris la baie Chesapeake, le lac Simcoe et les Everglades.

Signé en ce 13^{ième} jour du mois de juin 2018

Paul Dyster

Chair, Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative
Mayor, City of Niagara Falls, NY



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 4 – 2018M
CONTAMINATION PAR LE MERCURE À NORTH ARBOUR

Soumis par : Ville de Thunder Bay

ATTENDU QUE, en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs de 1987, 17 secteurs préoccupants (SP) sont identifiés du côté canadien nécessitant des mesures correctives importantes; et

ATTENDU QUE, au cours des 30 dernières années, cinq de ces 17 SP ont été retirés de la liste ou sont en voie de rétablissement, sept devraient être décontaminés ou retirés de la liste d'ici 2020, et cinq nécessitent des travaux au-delà de 2020; et

ATTENDU QUE, parmi les SP qui ont encore d'importants travaux d'assainissement à compléter après 2020, seul Thunder Bay n'a pas de plan clair ou d'investissement fédéral pour terminer les travaux de rétablissement nécessaires; et

ATTENDU QUE un site contenant environ 400 000 mètres cube de sédiments organiques, déposés au cours des 90 ans d'exploitation de l'usine de Pâtes et papiers adjacente, persiste dans le port nord de Thunder Bay; et

ATTENDU QUE ces sédiments sont contaminés au mercure à des concentrations variant de 2 à 11 ppm à la surface des sédiments, jusqu'à 21 ppm en profondeur et d'une épaisseur variant de 40 à 380 centimètres et couvrant une superficie d'environ 22 hectares; et

ATTENDU QUE une étude commandée en 2014 afin de fournir des options pour atténuer la contamination au mercure dans North Harbour a été réalisée et que, depuis l'étude, aucun progrès n'a été réalisé par les gouvernements provincial ou fédéral; et

ATTENDU QUE, lors d'une réunion sur le plan de rétablissement tenue le 18 avril 2018 avec des représentants de Transports Canada, d'Environnement et changements climatiques Canada, du ministère de l'Environnement et des Changements climatiques de l'Ontario, de l'Administration portuaire de Thunder Bay et de l'Université Lakehead, il a été recommandé que le comité directeur de North Harbour, y compris les propriétaires fonciers, se réunisse à nouveau pour discuter du SP de North Harbour.



POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes réaffirme la Résolution 13 – 2016M CONTAMINATION PAR LE MERCURE À NORTH ARBOUR à Thunder Bay et demande au gouvernement fédéral, aux ministères des Transports et de l'Environnement et des Changements climatiques et à l'Administration portuaire de Thunder Bay de coopérer afin d'identifier un chef de projet ou un codirecteur de projet, de finaliser les plans d'action et attribuer le financement nécessaire à tous les secteurs préoccupants; et

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE la Stratégie de collaboration Grands Lacs et Saint-Laurent, dont l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait partie, soit interpellée pour envisager des investissements et des mesures fédérales dans les SP de la région, y compris celui de Thunder Bay, dans le cadre de son examen stratégique des programmes et des investissements fédéraux dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

Signé en ce 13ième jour du mois de juin 2018

Paul Dyster

Chair, Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative
Mayor, City of Niagara Falls, NY



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT
RÉSOLUTION 5 – 2018M
DÉSIGNATION DE LA RIVIÈRE NIAGARA COMME SITE RAMSAR

Soumis par: Niagara Falls, NY and St. Catharines, ON

ATTENDU QUE la Convention de Ramsar est un traité international, adopté à Ramsar en Iran en 1971, pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, incluant les lacs et rivières, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition; et

ATTENDU QUE la désignation de la rivière Niagara pour devenir un site Ramsar d'importance internationale est recherchée par les organismes américains et canadiens afin de reconnaître l'importance de la contribution de la rivière Niagara à l'environnement naturel; et

ATTENDU QUE un comité directeur binational a été formé pour suivre la proposition d'inscription, y compris la supervision de l'élaboration des documents de proposition d'inscription, des plans de consultation et des autres exigences procédurales, comme indiqué dans les documents de politique Ramsar de chaque pays signataire; et,

ATTENDU QUE la désignation n'imposera pas de réglementation additionnelle aux propriétaires riverains le long du corridor de la rivière Niagara; et,

ATTENDU QUE la désignation permettra d'ouvrir de nouvelles opportunités dans le secteur touristique, sensibilisera davantage le public à l'importance de la rivière Niagara grâce à la recherche et au développement, et permettra à la région de la rivière Niagara de favoriser davantage la coopération et les partenariats entre les États-Unis et le Canada afin d'assurer la conservation à l'intérieur et autour du corridor de la rivière Niagara.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands lacs et du Saint-Laurent appuie et supporte la proposition d'inscription de la rivière Niagara en tant que site Ramsar d'importance internationale.

Signé en ce 13ième jour du mois de juin 2018

Paul Dyster

Chair, Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative
Mayor, City of Niagara Falls, NY



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 6 – 2018M
APPUI À LA DÉCLARATION D'EDMONTON

Soumis par: Niagara Falls, NY

ATTENDU QUE l'Accord de Paris sur les changements climatiques reconnaît le rôle crucial des gouvernements de proximité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'adaptation aux changements climatiques; et

ATTENDU QUE l'Accord de Paris appelle à l'application des meilleures connaissances scientifiques disponibles dans la poursuite de ses objectifs de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, et à améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité aux changements climatiques; et

ATTENDU QUE, par le biais de la Déclaration d'Edmonton sur les changements climatiques, les villes et les gouvernements de proximité du monde entier font preuve de leadership en matière de changements climatiques et s'engagent à prendre des mesures audacieuses conformes à l'Accord de Paris, fondées sur des données scientifiques et de solides partenariats; et

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a une solide expérience de représentations en faveur de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte aux changements climatiques.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie la Déclaration d'Edmonton – Changement pour le Climat; et,

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes encourage la coopération internationale entre les gouvernements locaux pour trouver de nouvelles possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre; et



ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE, l'Alliance des villes enjointe les maires et mairesses du Canada et des États-Unis à signer la Déclaration d'Edmonton – Changement pour le Climat.

Signé en ce 13^{ième} jour du mois de juin 2018

Paul Dyster

Chair, Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative
Mayor, City of Niagara Falls, NY